

# Communiqué

Numéro 13

avril 2012

## Accélérez le traitement de vos demandes de règlement! Inscrivez-vous au virement automatique

C'est efficace – les paiements sont versés directement à votre compte bancaire.  
C'est sécurisé – les paiements ne sont pas perdus ou volés.  
C'est pratique – vous n'avez pas à vous rendre à la banque pour déposer votre chèque.

Si vous vous êtes déjà inscrit au moyen de votre numéro de compte et d'un mot de passe, lorsque vous vous inscrivez au virement automatique, vos prestations seront versées directement à votre compte bancaire dans les 24 à 48 heures suivant le traitement de votre demande.

Si vous avez des rendez-vous fréquents pour des soins orthodontiques, vous trouverez ce service particulièrement pratique. Le fait que vos paiements sont directement versés à votre compte bancaire vous donne la tranquillité d'esprit et vous permet de mieux gérer vos finances.

### L'inscription au virement automatique est facile :

- Ouvrez une session à l'adresse [www.sunlife.ca/rsdp](http://www.sunlife.ca/rsdp) au moyen de votre code d'accès et de votre mot de passe.
- Sélectionnez l'option «**Virement automatique – Mise à jour**» dans le menu «**Je veux voir...**».
- Entrez vos renseignements bancaires.
- Envoyez vos renseignements.
- C'est tout!

### Ou

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle au **1-888-757-7427** ou au **613-247-5100**, si vous appelez de la région de la capitale nationale, et demandez à être inscrit au virement automatique. Le centre est ouvert du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h.

Si vous n'avez pas encore accès en ligne au RSDP, vous devez obtenir un code d'accès et un mot de passe afin d'utiliser

le site Web des Services aux participants de la Sun Life. Vous pouvez les obtenir de deux façons.

### Inscription en ligne

- Rendez-vous au [www.sunlife.ca/rsdp](http://www.sunlife.ca/rsdp).
- Cliquez sur le lien **Avez-vous besoin d'un code d'accès? Inscrivez-vous!** Vous aurez besoin du numéro de contrat du régime et de votre numéro de certificat. Ces deux numéros sont indiqués sur la carte de prestations du RSDP et sur vos relevés de prestations.
- À la page «**Pour commencer**», cliquez sur «**Inscription – garanties collectives**».
- À la page «**Mes renseignements**», entrez les renseignements requis et cliquez ensuite sur «**Continuer**».
- À la page «**Mon code d'accès et mon mot de passe**», cliquez sur «**Soumettre**».
- À la page de «**Confirmation**», veuillez imprimer votre carte ou consigner votre code d'accès, puis cliquez sur «**Continuer**».
- Pour des raisons de sécurité, la Sun Life vous enverra votre mot de passe par la poste.

### Par téléphone

Appelez le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au **1-888-757-7427** ou au **613-247-5100**, si vous appelez de la région de la capitale nationale, et un représentant établira votre accès en ligne. Le centre est ouvert du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h.

## DANS CE NUMÉRO :

- Virement automatique
- Sondage 2012 sur la satisfaction des clients
- Nouvelles du Web
- Affections parodontales

## Votre opinion compte!

### Surveillez notre sondage 2012 sur la satisfaction des clients

En juin 2012, nous effectuerons un court sondage afin de savoir si vous êtes satisfait de votre expérience auprès de la Sun Life. Votre opinion nous permet d'évaluer nos services et de savoir ce que nous faisons bien et ce que nous devons améliorer.

Le sondage sera distribué à un certain nombre de participants du RSDP choisis au hasard. Surveillez donc son arrivée et exprimez-vous!

## Nouvelles du Web

Durant la grève postale en 2011, un nombre croissant de participants se sont inscrits aux services en ligne du RSDP et ont bénéficié des avantages du virement automatique.

### Si vous participez également au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)

Vous profitez peut-être déjà des avantages du virement automatique si vous vous êtes inscrit à ce service dans le cadre du RSSFP. Si vous souhaitez vous en prévaloir pour vos demandes de règlement de frais dentaires également, veuillez prendre quelques minutes pour vous inscrire en suivant les instructions ci-dessus.



# Comprendre les affections parodontales (maladies des gencives)

La maladie parodontale est une infection des tissus qui entourent et soutiennent les dents, notamment la gencive, le desmodonte et l'os alvéolaire. Le premier stade de la maladie parodontale est appelé la gingivite, une infection de la gencive. Dans les formes les plus graves de la maladie, tous les tissus sont touchés.

La maladie parodontale est causée par les bactéries présentes dans la plaque dentaire. Pour se débarrasser des bactéries, les cellules du système immunitaire produisent des substances qui causent l'inflammation et la détérioration de la gencive, du desmodonte ou de l'os alvéolaire. Les gencives deviennent enflées et saignent, ce qui est un signe de gingivite. Les dents peuvent également se déchausser, ce qui est un signe de parodontite grave.

## Gingivite

Plus la plaque et le tartre restent longtemps sur les dents, plus ils sont nocifs. Les bactéries peuvent causer l'inflammation des gencives, appelée «gingivite». La gingivite est une forme bénigne de maladie des gencives qui peut être éliminée par un brossage quotidien des dents et l'utilisation de la soie dentaire, de même que par une visite régulière chez le dentiste ou l'hygiéniste dentaire.

## Parodontite

Lorsqu'elle n'est pas traitée, la gingivite peut évoluer en parodontite, c'est-à-dire inflammation des tissus entourant la dent. La gencive se détache de la dent et forme des «poches» qui s'infectent. Le système immunitaire combat les bactéries de la plaque qui s'étend en

dessous de la gencive. Les toxines libérées et la réaction naturelle du corps à l'infection abîment l'os et le tissu conjonctif qui maintient la dent en place. Si l'affection n'est pas traitée, les os, les gencives et les tissus qui soutiennent les dents sont endommagés.

## Prévention

Les bactéries sont la principale cause de maladie parodontale, mais plusieurs autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme une maladie préexistante, la constitution génétique, les médicaments, une mauvaise alimentation et les habitudes orales telles que fumer et grincer des dents.

Vous pouvez prévenir la maladie parodontale en ayant une bonne hygiène buccale et en visitant votre dentiste régulièrement. Un nettoyage professionnel de vos dents éliminera la plaque dans les endroits les plus difficilement accessibles par votre brosse à dents et la soie dentaire.

## Traitement

Le traitement de la maladie parodontale vise généralement à contrôler l'infection. Les spécialistes dentaires retirent la plaque en nettoyant les dents en profondeur au moyen d'un détartrage et d'un aplanissement des racines. Le détartrage consiste à enlever le tartre qui s'est déposé au-dessus et en dessous de la gencive. L'aplanissement des racines polit la surface de la dent jusqu'à la racine, où les germes s'accumulent, et aide à enlever les bactéries qui causent la maladie parodontale. Selon l'avancement de la maladie, un traitement chirurgical peut être nécessaire.

## Le saviez-vous?

Le RSDP couvre les services dentaires en vue de vous aider à atteindre une santé bucco-dentaire optimale. Les soins dentaires de base et de prévention sont couverts à 90 %. Par exemple :

- examens buccaux périodiques, une fois tous les 9 mois
- détartrage ou aplanissement radiculaire, maximum de 6 unités\* par année civile - six unités supplémentaires peuvent être couvertes si elles sont prévues dans un plan de traitement déjà approuvé
- polissage, une fois tous les 9 mois

\* une unité de temps de détartrage correspond à 15 minutes

Les soins de restauration majeure sont couverts à 50 %. Par exemple :

- couronnes, lorsque les dents présentent des signes importants de destruction, une fois tous les cinq ans
- prothèses amovibles, une fois tous les cinq ans
- traitement radiculaire

Le RSDP ne couvre que les frais engagés pour des services raisonnables et habituels. Le remboursement est établi en fonction des tarifs appropriés en vigueur l'année précédente.

Pour chaque personne couverte, y compris vous en tant que participant et les personnes admissibles à votre charge qui sont couvertes, le montant maximal des frais remboursables pour les services dentaires admissibles est de 1 500 \$ par année civile (750 \$ la première année si la protection prend effet le 1er juillet ou après cette date).

Le RSDP est administré par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, pour le compte du gouvernement du Canada. Ce bulletin ne présente que des renseignements d'ordre général. En cas de divergence entre les renseignements qu'il contient et le texte du Règlement du RSDP, c'est ce dernier qui prévaut. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le livret du participant ou communiquer avec le centre de service à la clientèle du RSDP, à l'un ou l'autre des numéros suivants : 1-888-757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou 613-247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale).

Pour de plus amples renseignements, consultez votre livret «Régime de services dentaires pour les pensionnés» (RSDP).

Si vous avez des questions au sujet de votre protection en matière de soins dentaires, le livret du participant et les règles du régime peuvent vous aider. Vous pouvez vous procurer le livret en ligne à l'adresse [www.tbs-sct.gc.ca](http://www.tbs-sct.gc.ca) ou [www.sunlife.ca/rsdp](http://www.sunlife.ca/rsdp).



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières  
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001506  
© 1996 Forest Stewardship Council

